

Planoise - Ilot Ile de France - Vente de 36 logements sociaux, propriété de la SA d'HLM de Franche-Comté - Avis du Conseil Municipal - Garantie d'emprunt et cession de terrain

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : En cohérence avec la démarche engagée dans le projet du Renouvellement Urbain de Planoise sur la mixité sociale, la SAFC envisage, après réhabilitation, de procéder à la vente de 36 logements sociaux de type 4 dans les 9 étages supérieurs du bâtiment situé au 2 rue du Luxembourg à Planoise.

La mise en vente de ces logements fait partie du programme «Ilot Ile de France» qui comporte également la réhabilitation de 86 logements 14 et 16 avenue Ile de France et le changement d'usage des deux premiers niveaux du bâtiment 2 rue du Luxembourg.

Conformément à la loi du 23 décembre 1986 et du 21 juillet 1994, l'avis de la Ville, en tant que commune d'implantation, est sollicité pour cette vente.

La collectivité est aussi consultée, conformément aux dispositions de l'article L 443.13 du Code de la Construction et de l'Habitation sur le maintien de la garantie d'emprunt accordée à la SAFC pour la construction de ces logements soit 76 686,54 € en capital restant dû fin 2002.

Afin de résidentialiser l'espace accompagnant cette opération et de créer les parkings de la future copropriété, la SAFC souhaite acquérir à la Ville gratuitement une partie de la parcelle EO n° 211 pour une surface d'environ 2 000 m².

Après avis de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- émettre un avis favorable à la vente de ces logements,
- maintenir la garantie de l'emprunt,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession à titre gratuit du terrain nécessaire à la résidentialisation et à la réalisation des parkings.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. BAUD ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.